



**Parce que la Bavière
a besoin de vous.**

**Reconnaissance de votre
qualification d'aide-soignant·e**



**ANERKENNUNG
PFLEGE**



Depuis le 1er juillet 2023, les procédures de reconnaissance des diplômes d'aide-soignant obtenus à l'étranger sont centralisées au sein de l'Office régional bavarois des Soins (Bayerisches Landesamt für Pflege, (LfP)).

Ces nouvelles procédures sont numériques, simples et rapides. Tous les services publics impliqués coopèrent étroitement afin de perfectionner la convivialité du système.

De plus, depuis le 1er janvier 2024, les établissements bavarois peuvent demander la réalisation de tests de simulation dans le cadre des mesures d'adaptation. Nous avons mis au point des critères clairs et pris toutes les mesures organisationnelles requises pour que ce format de test recueille un écho favorable. Nous rendons ainsi les procédures plus attrayantes et plus rapides.

Mais cela ne nous permet pas encore d'atteindre notre but : nous voulons parfaire les conditions-cadres et exploiter tout le potentiel disponible, comme celui que nous offre la mise à profit de la numérisation, pour améliorer les procédures de reconnaissance des qualifications. Pour les soins et les citoyens de Bavière !

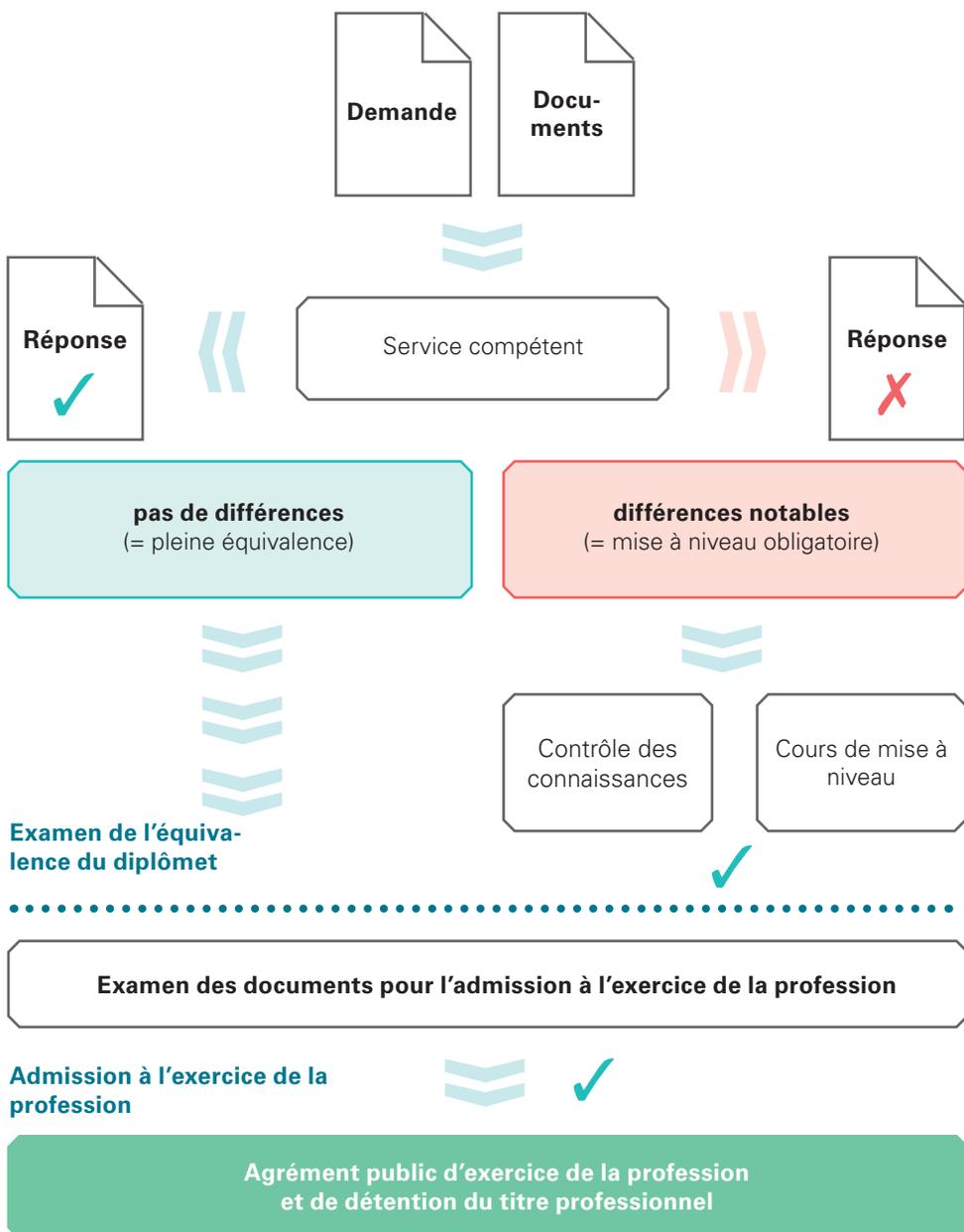
A handwritten signature in blue ink that reads "Judith Gerlach". The signature is fluid and cursive.

Judith Gerlach, MdL

Ministre bavaroise de la Santé, des Soins et de la Prévention

Aide-soignant-e titulaire d'un diplôme étranger

La voie de la reconnaissance de votre qualification professionnelle



Comment procéder ?

Tout simplement, étape par étape – avec le soutien du Service des soins du Land de Bavière :

- Déposez un dossier de demande en ligne pour la reconnaissance de votre qualification auprès du Service des soins du Land de Bavière (Landesamt für Pflege, LfP).
- Envoyez au service LfP les documents pertinents sur la formation que vous avez accomplie dans votre pays d'origine dans le domaine des soins infirmiers – juste à télécharger !
- Le service LfP examine si votre formation professionnelle de personnel soignant est très différente de la formation allemande d'aide-soignante ou d'aide-soignant.
- S'il existe des différences, vous pouvez opter pour un examen ou un cours de mise à niveau. C'est vous qui décidez laquelle de ces deux options vous préférez.
- Une fois l'examen réussi ou à la suite de votre cours de mise à niveau, vous détenez les compétences professionnelles pour la pleine reconnaissance de votre qualification et pouvez recevoir l'agrément à la profession d'aide-soignant-e.
- Veuillez transmettre vos attestations de compétences linguistiques (il vous faut le niveau B2 en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues, CECR) et autres attestations d'aptitude (santé, fiabilité) seulement lorsque vous y serez invité-e, avant l'attribution du titre.

Veillez trouver les formulaires de demande et toutes les informations importantes sur :



www.erkennung-pflege.bayern.de



Quel est votre avantage en tant qu'employeuse et employeur ?

Vous mettez à profit efficacement et durablement le potentiel des professionnels déjà présents au sein de votre établissement ou de votre structure.

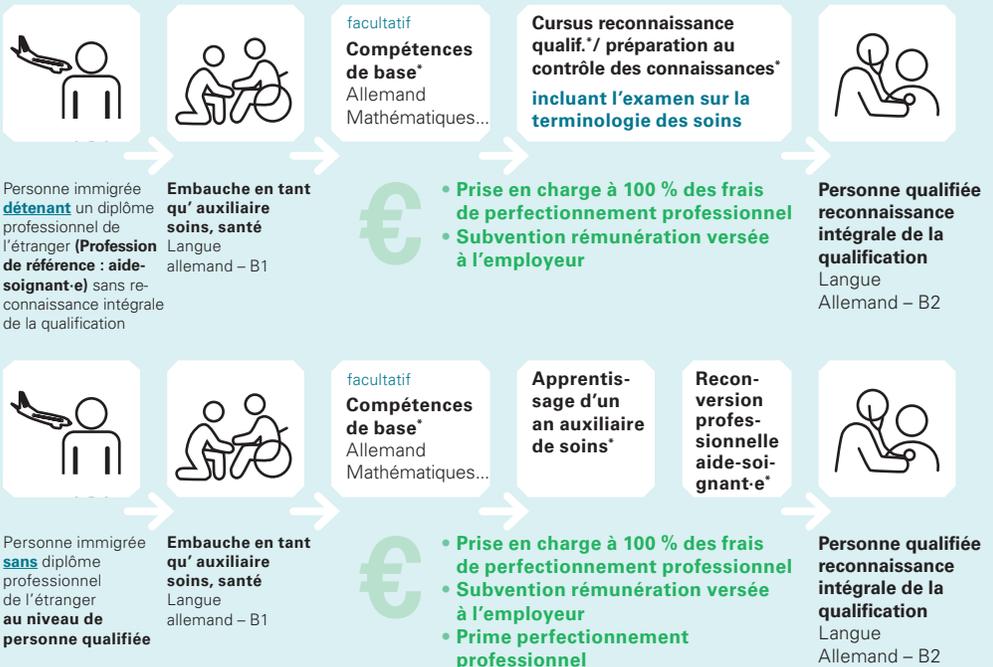
Quel est votre avantage en tant qu'employée et employé ?

Une fois votre qualification professionnelle reconnue, vous exercez le métier que vous avez appris, en bénéficiant de la rémunération correspondante et de toutes les opportunités de perfectionnement professionnel proposées par votre employeur !

Nous promovons la reconnaissance des qualifications !

Vous pouvez profiter d'aides financières, notamment de celles proposées par le Ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche ou l'agence pour l'emploi allemande (Bundesagentur für Arbeit).

Des chaînes d'aides exemplaires pour les métiers des soins et de la santé :



* Les cours de perfectionnement professionnel auprès d'organismes de formation doivent être certifiés AZAV (« Akkreditierungs- und Zulassungsverordnung Arbeitsförderung », ordonnance sur l'accréditation et l'agrément pour la promotion de l'emploi).



Quels sont les bénéfices pour vous ?

Nous avons besoin de vous et de votre précieuse expérience !

Le Service des soins du Land de Bavière (LfP) a donc élaboré une procédure particulièrement simple et rapide de reconnaissance des diplômes pour toutes les personnes détenant une qualification professionnelle de l'étranger et souhaitant travailler en Bavière dans les métiers des soins infirmiers.

Examinez les opportunités que vous, vos personnels et relations, avez pour faire reconnaître en Bavière les qualifications déjà acquises !

- Vous avez accompli dans votre pays d'origine une formation professionnelle dans le domaine des soins infirmiers ?
- Vous travaillez actuellement comme auxiliaire de santé en Bavière ?
- Vous souhaitez exercer à l'avenir votre profession d'aide-soignant-e à votre niveau de qualification ?
- Vous connaissez quelqu'un détenant un diplôme étranger qui souhaite travailler en Bavière en tant qu'aide-soignant-e ?

Nous voulons vous encourager à faire reconnaître en Bavière la formation en soins infirmiers que vous avez accomplie hors des frontières de l'Allemagne. Informez-vous sur la reconnaissance de votre qualification dans le domaine des soins infirmiers !

En **Bavière**, l'administration compétente pour la reconnaissance de la qualification des aides-soignants étrangers est **le Service des soins du Land de Bavière (Bayerisches Landesamt für Pflege, LfP)**.

www.stmgp.bayern.de



Ministère bavarois de la Santé, des Soins et de la Prévention

Haidenauplatz 1

81667 München

Téléphone : +49 89 954 14-0

Téléfax : +49 89 954 14-9000

Gewerbemuseumplatz 2

90403 Nürnberg

Téléphone : +49 89 954 14-0

Téléfax : +49 89 954 14-9000

Conception : CMS – Cross Media Solutions GmbH

Crédit photo : ©istock.com/sturti

Impression : Druckerei Schmerbeck GmbH

Imprimé sur papier certifié éco-responsable

(FSC, PEFC ou certificat comparable)

Numéro d'article : stmgp_pflge_060



Vous voulez en savoir davantage sur le travail du gouvernement du Land de Bavière ?

BAYERN DIREKT est votre ligne directe pour contacter le gouvernement bavarois. Vous pouvez obtenir du matériel d'informations, des brochures, des renseignements sur les sujets d'actualité et les sources Internet, ainsi que des informations au sujet des administrations, des agences compétentes et des interlocuteurs du gouvernement du Land de Bavière par téléphone au 089 12 22 20 ou par mail à direkt@bayern.de.

Note : Ce dépliant est édité gratuitement dans le cadre du travail de relations publiques du gouvernement du Land de Bavière. Ni les partis politiques, ni les candidats aux élections ou les assesseurs électoraux ne sont autorisés à l'utiliser à des fins de prospection politique durant la période des cinq mois précédant une élection. Cela s'applique aux élections régionales, fédérales, municipales et européennes. Pendant cette période, la distribution du dépliant lors de meetings électoraux, sur des stands d'information des partis politiques et le fait d'y insérer, d'y imprimer et d'y apposer des informations ou un support publicitaire pour un parti politique sont notamment considérés comme une utilisation abusive. La transmission du dépliant à des tiers à des fins de prospection politique est également interdite. Même sans référence temporelle à une élection à venir, il est interdit d'utiliser ce dépliant d'une manière qui pourrait être comprise comme une prise de parti du gouvernement bavarois en faveur de certains groupes politiques. Les partis sont autorisés à utiliser ce dépliant pour informer leurs propres membres. La présente publication est protégée par le droit d'auteur, mais nous approuvons expressément son utilisation journalistique, même partielle. Nous vous invitons à contacter l'éditeur qui pourra vous fournir, si possible, les données numériques des contenus et vous aidera à obtenir les droits de reproduction. Tous droits réservés. La brochure est distribuée gratuitement, toute distribution contre paiement est interdite. Cette brochure a été réalisée avec le plus grand soin. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues. Nous ne sommes pas responsables du contenu des offres Internet externes.